

Prescription des Antibiotiques dans le TROD Angine et le TROD Cystite

Durée : 8h00 de formation

Modalité : E-Learning

4h00 E-learning Angine

4h00 E-learning Cystite

Public bénéficiaire :

Pharmaciens titulaires et assistants

Pré-requis :

- Pharmaciens Titulaires et Assistants
- ...

Concepteur(s) de la formation :

Laurent Dercle

Elisabeth Pereira

Éditeurs de la formation :

Louis Dercle

Objectifs :

A la fin de la formation, le pharmacien doit être capable de :

- Appliquer les logigrammes figurant en annexe I de l'arrêté du 17 juin 2024
- Savoir contacter le médecin prescripteur le cas échéant (dispositif de prescription d'une ordonnance de dispensation conditionnelle) ;
- Savoir adresser le patient à un médecin le cas échéant (application du logigramme) ;

- Déterminer les exactes situations où la délivrance d'antibiotique selon le schéma des logigrammes n'est pas possible.

Méthodes et moyens mobilisés :

- Approche cognitive
- Méthodes affirmatives: cours magistraux
- Étude de cas comptoir, cas clinique (interactif)
- Fiche de synthèse avec les points clés à retenir

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires : dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation : Présentation PowerPoint projetée à l'écran et support papier pour prise de notes.
- Exposés théoriques : Exposé sur les fondamentaux de l'antibiorésistance, sur les arbres décisionnels, sur les logigrammes et les critères d'éligibilité et de contre-indication.
- Etude de cas concrets. Cas de comptoir permettant aux participants de prendre en mains les logigrammes et de s'approprier les prescriptions d'antibiotiques conformes aux recommandations de la HAS.
- .
- Quizz d'évaluation pédagogique : QCM réalisé en salle en début ET fin de session qui sont corrigés et évalués en fin de session
- Documents de synthèse/de suivi de formation : Mise à disposition au cours et/ou à l'issue de la formation de documents supports et documents de synthèse récapitulatifs remis à chaque participant.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire pré-formation : recueil de connaissances

Programme proposé par Orland Formation – 2, rue Castan Dubourg – 30230 BOUILLARGUES

SARL au capital de 1000 euros – www.orland.fr

SIRET : 751 532 326 00012 Code NAF : 8559A - N° enregistrement ANDPC : 2646

N° déclaration d'activité : 91 30 03360 30 - Tél : 06 99 77 84 70 / contact mail : admin@orland.fr

- Questionnaire post-formation
- Mise en situation et Evaluation
- Certification

Coût : selon barème de prise en charge des organismes financeurs

Délai d'accès : Inscription selon le calendrier et minimum 5 jours avant le début de la formation

♿ Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour toutes demandes particulières.

PLAN DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

Description de la formation :

Cette formation permettra d'une part de la connaissance des exigences réglementaires selon les textes relatifs à la prescription conditionnelle. L'ensemble des recommandations en vigueur, dont celles de la HAS, en lien avec l'utilisation des antibiotiques dans le traitement de l'angine et de la cystite simple sont également à connaître en prenant en compte leur actualisation éventuelle

Programme proposé par Orland Formation – 2, rue Castan Dubourg – 30230 BOUILLARGUES
SARL au capital de 1000 euros – www.orland.fr
SIRET : 751 532 326 00012 Code NAF : 8559A - N° enregistrement ANDPC : 2646
N° déclaration d'activité : 91 30 03360 30 - Tél : 06 99 77 84 70 / contact mail : admin@orland.fr

Cette formation permettra d'autre part la parfaite connaissance des logigrammes à utiliser.

Il s'agit :

- De connaître les facteurs d'exclusion d'urgence ;
- De connaître les autres facteurs d'exclusion ;
- De connaître les signes de gravité.

En conséquence, les personnes formées doivent savoir identifier les situations qui imposent au pharmacien d'adresser le patient à un médecin.

Il s'agit également :

- De connaître, de savoir réaliser et interpréter le score de Mac Isaac ;
- De réaliser un test rapide d'orientation diagnostique de l'angine ce qui comprend outre la réalisation du geste, la prise en compte de la traçabilité à effectuer ;
- De savoir lire le résultat du test, interpréter celui-ci, en tirer les conséquences pour réorienter le patient vers un médecin le cas échéant.

Il s'agit enfin :

- De connaître les antibiotiques que le pharmacien peut délivrer dans le contexte de la réalisation d'un test rapide d'orientation diagnostique positif, leurs posologies, leur voie d'administration, leurs contre-indications, la durée du traitement et leurs effets indésirables ;
- De définir le traitement antibiotique pertinent selon la situation du patient ;
- De rechercher d'éventuelles allergies ;
- De délivrer les conseils nécessaires lors de la délivrance ;
- De connaître la conduite à tenir dans le cas où le test rapide d'orientation diagnostique serait négatif.

Étape 1 : Recueil et analyse des pratiques professionnelles

Contenu	Support	Durée
20 questions : QCM, cas cliniques... Les résultats de l'examen sont fournis immédiatement sous la forme d'un pourcentage de réussite.	Pré-test	15 min

Étape 2 : Enseignement des connaissances et des recommandations de bonnes pratiques

Partie 1 : L'Angine

1 : Symptômes de l'angine et prise en main du logigramme – 120 min

- Identifier et repérer les signes et symptômes d'une angine et connaître les diagnostics différentiels ;
- Point d'attention sur les situations devant conduire à une réorientation vers un médecin ;
- Présentation du logigramme de la prise en charge des symptômes évocateurs d'angine (mal de gorge non fébrile) avec la formation sur l'ensemble des étapes, en insistant sur les facteurs d'exclusion et les situations nécessitant une réorientation médicale en urgence ;
- Identification des traitements pris par le patient (sur présentation d'ordonnance ou à l'interrogatoire) nécessitant une réorientation vers le médecin.

2 : Observation des amygdales et score de Mac Isaac – 60 min

- Démonstration de la recherche d'adénopathies cervicales antérieures sensibles ou douloureuses ;
- Présentation de visuels d'amygdales normales ;

- Présentation de visuels d'hypertrophie unilatérale des amygdales de déviation médiane de l'amygdale d'œdèmes ou voussure du voile ou de luette déviée du côté sain ;
- Présentation de visuels d'angine, dont angine pseudomembraneuse, angine vésiculeuse, angine ulcéreuse ou ulcéro-nécrotique et phlegmon de l'amygdale ;

3 : Test rapide d'orientation diagnostique de l'angine – 60 min - Présentiel Obligatoire – non traité dans cet e-learning

- Contexte patient conduisant à la proposition d'un test rapide d'orientation diagnostique de l'angine, et contexte de la lutte contre l'antibiorésistance ;
- Modalités à respecter pour la pratique en officine : le cahier des charges figurant à l'article 4 du présent arrêté
- Réalisation du test rapide d'orientation diagnostique de l'angine et interprétation
- Mise en pratique par les pharmaciens

4 : Prescription – 60 min

- Présentation des recommandations de la HAS (en vigueur) : Choix et durée de l'antibiothérapie : « Rhinopharyngite aiguë et angine aiguë de l'enfant et de l'adulte de 2021 », sensibilisation au bon usage des antibiotiques et à la lutte contre l'antibiorésistance et des autres références bibliographiques pertinentes ;
- Présentation des molécules : posologie, durée de traitement, voie d'administration, des allergies et contre-indications à rechercher, des effets indésirables et des précautions d'emploi (cf. Résumé des Caractéristiques du Produit (RCP), et des règles hygiéno-diététiques à communiquer au patient ;
- Rappel du risque d'automédication par AINS et aspirine et de l'importance de la recherche de traitements personnels éventuels ;
- Traçabilité et partage des informations avec le médecin traitant. Conformément à l'article R5125-33-11 du CSP, le pharmacien inscrit dans le dossier médical partagé du patient ses nom et prénom d'exercice, la dénomination du médicament délivré, la date de réalisation du test rapide d'orientation diagnostique. À défaut de cette inscription, il délivre au patient une attestation qui comporte ces informations. En l'absence de dossier médical partagé et sous réserve du consentement du patient, le pharmacien transmet ces informations à son médecin traitant. La transmission de cette information s'effectue par messagerie sécurisée de santé répondant aux conditions prévues à l'article L. 1470-5, lorsqu'elle existe. »
- Jeux de rôle /simulation

Programme proposé par Orland Formation – 2, rue Castan Dubourg – 30230 BOUILLARGUES

SARL au capital de 1000 euros – www.orland.fr

SIRET : 751 532 326 00012 Code NAF : 8559A - N° enregistrement ANDPC : 2646

N° déclaration d'activité : 91 30 03360 30 - Tél : 06 99 77 84 70 / contact mail : admin@orland.fr

Partie 2 : La Cystite

1 : Signes et symptômes de la cystite aiguë simple et prise en main du logigramme – 120 min

- Identifier et repérer les signes et symptômes d'une cystite aiguë simple et connaître les diagnostics différentiels
- Point d'attention sur les situations devant conduire à une réorientation vers un médecin
- Présentation du logigramme de la prise en charge des symptômes de la cystite aiguë simple (pollakiurie et brûlures mictionnelles non fébriles), avec la formation sur l'ensemble des étapes, en insistant sur les facteurs d'exclusion et les situations nécessitant une réorientation médicale en urgence
- Identification des traitements pris par le patient (sur présentation d'ordonnance ou à l'interrogatoire) nécessitant une réorientation vers le médecin.

2 : Test urinaire d'orientation diagnostique de recherche a minima de nitriturie et de leucocyturie (possibilité de tutoriel vidéo) – 30 min

- Conditions de recueil des urines (flacon stérile, élimination du 1er jet d'urine, délais d'acheminement à la pharmacie le cas échéant, etc.), d'utilisation du test urinaire d'orientation diagnostique de recherche a minima de nitriturie et leucocyturie et de leur interprétation avec les critères de positivité
- Conditions à indiquer à la patiente pour le recueil des urines
 - Se laver les mains au savon avant le prélèvement
 - Prévoir un récipient sec et propre, rincé à l'eau claire, ou un gobelet en plastique (éviter l'utilisation d'antiseptique qui pourrait fausser le résultat)
 - Recueillir le deuxième jet d'urine.
 - Conditions de réalisation du test
 - Effectuer le test le plus rapidement possible après le recueil des urines
 - Respecter la notice.

- Information sur le contexte de la lutte contre l'antibiorésistance
- Modalités à respecter pour la pratique en officine : le cahier des charges figurant à l'article 4 du présent arrêté
- Présentation pratique de la réalisation du test urinaire d'orientation diagnostique de recherche a minima de nitriturie et de leucocyturie et interprétation
- Mise en pratique par les pharmaciens.

3 : Prescription – 90 min

- Présentation de la fiche mémo HAS en vigueur (réalisée en collaboration avec la SPILF) : cystite aiguë simple, à risque de complication ou récidivante, de la femme et des autres références bibliographiques pertinentes
- Présentation des molécules ; posologies, durée de traitement, voie d'administration, des allergies et contre- indications à rechercher, des effets indésirables et des précautions d'emploi (cf. Résumé des caractéristiques du produit (RCP))
- Présentation des informations importantes et des règles hygiéno-diététiques à communiquer à la patiente
- Sensibilisation à la juste prescription des traitements médicamenteux et à la lutte contre l'antibiorésistance
- Traçabilité et partage des informations avec le médecin traitant. Conformément à l'article R. 5125-33-11 du CSP, le pharmacien inscrit dans le dossier médical partagé du patient ses nom et prénom d'exercice, la dénomination du médicament délivré, la date de réalisation du test urinaire d'orientation diagnostique, ainsi que son code d'identification unique dit « IUD » dès lors que celui-ci est disponible, ou à défaut le nom du fabricant, la référence et le numéro de lot du test urinaire d'orientation diagnostique. A défaut de cette inscription, il délivre au patient une attestation qui comporte ces informations. En l'absence de dossier médical partagé et sous réserve du consentement du patient, le pharmacien transmet ces informations à son médecin traitant. La transmission de cette information s'effectue par messagerie sécurisée de santé répondant aux conditions prévues à l'article L. 1470-5, lorsqu'elle existe.
- Présentation de 2 cas pratiques.

Étape 3 : Analyse de l'impact de la formation sur les pratiques professionnelles

Contenu	Support	Durée
<p>20 questions : QCM, cas cliniques ou cas comptoirs.</p> <p>L'évaluation se fait à l'aide de questionnaires à choix simples ou multiples. Cet examen fait appel aux connaissances théoriques et pratiques acquises au cours de la formation. Les résultats de l'examen sont fournis immédiatement sous la forme d'un pourcentage de réussite.</p>	Post-test	15 min

Étape 4 : Questionnaire de satisfaction

Contenu	Support	Durée
20 questions	Questionnaire standard Orland Formation	15 min

Étape 5 : Attestation de formation

Deux certificats sont délivrés à l'issue de la formation :

- La preuve de formation et de présence avec résultats détaillés des connaissances acquises.
- Une attestation nominative de réussite de la formation (sans les résultats)

Un score de 80% est requis au post-test pour valider la formation.